

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-12-006

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques / DDFIP18

18-2021-12-13-00002 - Arrêté d'ouverture exceptionnelle au public du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges1 (1 page)	Page 3
18-2021-12-13-00001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges 1 (1 page)	Page 5

Direction Générale des Finances Publiques

18-2021-12-13-00002

Arrêté d'ouverture exceptionnelle au public du
Service de Publicité Foncière et de
l'Enregistrement de Bourges¹

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CHER**
2 Boulevard Lahitolle
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif à l'ouverture au public
du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourges 1**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges 1 situé 4 boulevard Lahitolle à Bourges sera **exceptionnellement ouvert au public, le vendredi 31 décembre 2021 jusqu'à 16 heures**

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés aux articles 1 et 2.

Fait à Bourges, le 13 décembre 2021

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher

Signé
Xavier MENETTE

Direction Générale des Finances Publiques

18-2021-12-13-00001

Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service
de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de
Bourges 1

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CHER**

2 Boulevard Lahitolle
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle
du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourges 1**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges 1 situé 4 boulevard Lahitolle à Bourges sera **exceptionnellement fermés au public le lundi 3 janvier et le mardi 4 janvier 2022.**

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés aux articles 1 et 2.

Fait à Bourges, le 13 décembre 2021

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher
Signé

Xavier MENETTE